

Oraison funèbre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1916)**

Heft 49

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-212553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11. LAUSANNE. et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 26

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 2 décembre 1916 : Une victime de la guerre (J.M.). — C'était en 1815 (Du Terreaux). — Luxe et misère. — Le Conteur des dames. — Aux maîtresses de maison ! — Années de misère (M. G.). — L'enseigne et la table (E. D.).

A NOS ABONNÉS

Afin que, nous le leur avons promis samedi dernier, cela est juste, du reste, nos abonnés aient, au 31 décembre, autant de numéros du CONTEUR qu'il y a eu de samedis dans l'année, ils en recevront deux cette semaine.

Ainsi seront compensées les perturbations causées dans notre service régulier par la grève des typographes.

UNE VICTIME DE LA GUERRE

EVIDEMMENT, M. Pantouillard n'est pas un foudre de guerre. Pourquoi, du reste, le serait-il ? Ça ne lui est pas du tout nécessaire pour diriger le commerce de draperie qu'il a hérité de son père, qui déjà l'avait hérité, lui aussi, de l'auteur de ses jours, le fondateur de la raison sociale. Les affaires marchent très bien chez les Pantouillard. La maison bénéficie de son ancienneté et de sa juste renommée. D'ailleurs, M. Pantouillard actuel a d'autres excuses aussi à ses dispositions pacifiques : il n'est pas soldat. Lorsqu'il se présente, à l'âge de 19 ans, devant la commission de recrutement, il n'avait pas le thorax » et, de plus, était affligé de pieds plats. « Et puis — dit-il, en manière de consolation — on avait, alors, plus besoin d'argent que d'hommes. » Il a donc servi la patrie dans le « bataillon du receveur », et largement, semble indiquer le petit air de contribuable important qu'il prend en parlant de cela.

M^{me} Pantouillard, de quinze ans plus jeune que son mari, beaucoup plus vive, plus batailleuse aussi, s'était fort bien accommodée du calme tempérament de son seigneur. Elle portait un peu les culottes, sans que ce dernier s'en doutât ; sans qu'elle s'en doutât elle-même. Ils n'avaient pas d'enfants, mais n'en vivaient pas moins en très bonne harmonie.

Or voici que la guerre, la maudite guerre européenne, est venue soudain tout gâter. C'est la zizanie chez les Pantouillard. Et tout cela pourquoi ? Parce que le cœur sensible de M^{me} Pantouillard s'est profondément ému à la pensée des pauvres prisonniers de guerre. Il lui a fallu un filleul, comme à sa voisine, M^{me} Bonami, comme à beaucoup d'autres dames encore.

M. Pantouillard n'a pas fait d'objection. Du reste, en aurait-il fait une que c'eût été absolument la même chose. M^{me} Pantouillard voulut être « marraine de guerre » : elle est « marraine de guerre ». Et le plus clair de son temps se passe maintenant en comités, en réunions, à confectionner de multiples petits paquets et à écrire des lettres. Oh ! ce qu'elle en écrit de lettres, à ce « cher filleul », à ce « filleul adoré ». Elle ne le connaît pas ; il est toujours en Alle-

magne et n'a jamais eu l'idée de lui envoyer sa photographie. Il ne l'a pas, peut-être... Mais, qu'importe. Est-il besoin de connaître ceux qu'on aime et qui vous aiment. Car le « cher filleul », en reconnaissance de tant de petits paquets, de tant de lettres affectueuses, qui croit peut-être avoir à faire à quelque jeune et gracieuse jouvencelle et qui est galant homme, n'a pu à lui refuser le témoignage de sa reconnaissance et de sa « tendre affection ». Et puis, c'est un brave que ce « filleul adoré ». Il s'est battu, dit-il, comme un lion, comme deux lions, comme trois lions, jusqu'au moment où sa compagnie a été surprise dans une embuscade et emmenée presque entière en captivité. Et malgré sa bravoure, il n'a pas été blessé. Les balles, les marmites, les grenades, les obus, intimidés, sans doute, n'ont pas voulu le « gâter », afin de le conserver intact à sa « douce marraine ».

Et maintenant, dans la maison, M. Pantouillard a passé à l'arrière, en troisième ligne. Il ne compte plus. Il lui faut subvenir lui-même à tout ce qui lui est nécessaire, car la bonne, entraînée par l'exemple de madame, a, de même, son filleul ; un autre brave, celui-là ; que n'a-t-il pas risqué, sur le front ?

Aussi quand M. Pantouillard, dans certains moments d'impatience, bien naturels, hasarde timidement un « si » ou un « mais », la plus petite remarque, ce qu'il prend, mes amis !

— Ah ! il l'appartient bien de te plaindre, toi qui n'a pas seulement été jugé digne de porter un fusil ! Tu ferais une belle figure sur le front, au milieu des balles, des schrapnells, des marmites et de toute cette mitraille, qui vous assaille de tous côtés. Ah ! tu serais joli, oui, vraiment. Parlez-moi de ceux qui se battent, qui se font tuer !

— Mais, voyons, Clémentine, sois raisonnable. Je ne puis pourtant pas...

— Allons, tais-toi, tu devrais avoir honte. A ta place, je n'oserais plus me montrer.

Et la bonne, excitée par Madame, d'y aller aussi de son algarade, oublieuse du respect dû à son maître : « Eh ! oui, c'est vrai ça que dit Madame ; Monsieur qui n'est pas même militaire. Que dirait Monsieur, s'il se faisait tuer comme ces braves soldats de la guerre ? »

Alors, devant cette riposte, M. Pantouillard capitule. Il s'en va au café faire son jass habituel. Et quand le cafetier, lui demande, curieusement et aussi avec un peu de malice peut-être, comment il se fait qu'il vienne si tôt, maintenant « pour la partie ». Il répond, résigné :

— Que voulez-vous, il m'a bien fallu m'en aller ; elles sont deux contre moi. Faut les voir ! C'est la « guerre des marraines » à la maison. Il n'y a pas moyen d'y tenir. J. M.

Oraison funèbre. — Dans un culte funèbre, le pasteur, après avoir fait l'éloge du défunt et énuméré toutes ses qualités, s'écrie, dans un mouvement d'émotion :

« Quel dommage qu'il nous ait été enlevé si tard, ce pauvre ami !... »

C'ÉTAIT EN 1815

Voici une circulaire, adressée en mars 1815, aux Municipalités par le « Commissaire des guerres, membre de la Commission militaire du Canton de Vaud ».

L'Europe, à ce moment-là, comme en ce temps-ci, était en guerre, et la Suisse plus éprouvée encore par les événements qu'elle ne l'est aujourd'hui, n'échappa pas à la tourmente, Berne caressait l'espoir de reconquérir, à la faveur du grand remue-ménage, ce qu'elle avait perdu en 1798. Les Vaudois l'échappèrent belle ; mais l'heure de la liberté avait définitivement sonné pour eux.

Des troupes confédérées occupaient alors notre canton et la circulaire dont nous parlons a trait aux mesures que nécessitaient le cantonnement et le ravitaillement de ces soldats.

CIRCULAIRE



Lausanne, le 28 mars 1815.

LE COMMISSAIRE DES GUERRES

MEMBRE DE LA COMMISSION MILITAIRE
DU CANTON DE VAUD

A la Municipalité de Givrrins.

MESSIEURS !

Le séjour indéterminé des troupes de la Confédération dans ce canton exige des mesures propres à soulager les habitants, et à assurer le plus grand bien être de ces troupes. Le Conseil d'Etat m'a fait connaître qu'il vouloit que les subsistances fussent délivrées en nature, non-seulement aux passages mais surtout dans les cantonnements, il m'a ordonné d'en assurer le service par les moyens les plus convenables. En conséquence je vous préviens, Messieurs, que je vais prendre des arrangements avec des fournisseurs dans tous les chefs-lieux de District, par lesquels ils s'engageront à fournir les vivres dans les proportions et qualités prescrites par le Règlement Fédéral du 16 Septembre 1813, dont un exemplaire vous sera remis.

Les Communes voisines qui auront des troupes en cantonnement pourront y faire chercher les vivres tous les deux jours, elles auront soin de se munir d'une quittance signée par l'Officier Commandant, et conforme aux modèles prescrits par l'Administration Fédérale, en désignant le nom du corps et de la compagnie, et exprimant en toutes lettres sans ratures ni transpositions les quantités de rations qu'elles ont à recevoir. Cette quittance sera remise aux fournisseurs.

Je vous prie, Messieurs, de surveiller exactement les fournitures, qu'elles soient de bonne qualité et de poids et de me dénoncer les contraventions que vous pourriez apercevoir de la part des fournisseurs.

S'il est mieux dans vos convenances de subvenir vous-mêmes à l'entretien des troupes, ou qu'il y ait dans votre Commune des fournisseurs en état de prendre le service, je m'engage à vous bonifier les mêmes prix qui seront réglés par l'Administration Fédérale, et contre la remise de vos quittances en bonne forme.